

# 1ères rencontres parlementaires « Sécurité Sanitaire »

Paris, le 14 novembre 2006

## Table ronde II

### Gestion des crises alimentaires : la France est-elle prête ?

Présidée et animée par **Jean-Marie Le Guen**, député de Paris et président de la mission d'information parlementaire sur la grippe aviaire.

Avec :

**Pierre Georget**, Directeur Général de GS1 France.

**Didier Houssin**, Directeur général de la Santé et délégué interministériel à la Lutte contre la grippe aviaire.

**Reine-Claude Mader**, Présidente de l'Association « Consommation, logement et cadre de vie ».

**Dr François-Xavier Meslin**, coordinateur Zoonoses et Santé publique vétérinaire au sein du département de la salubrité alimentaire, des zoonoses et des maladies d'origine alimentaire de l'OMS.

**Claude Saunier**, sénateur des Côtes-d'Armor, vice président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, auteur d'un rapport parlementaire sur le renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Les Français, échaudés par différentes crises alimentaires successives, sont inquiets pour leur alimentation. L'inscription du principe de précaution dans la Constitution, principe exigeant aussi bien qu'outil des pouvoirs publics, a permis de renforcer les dispositifs de prévention des risques. De même la traçabilité et l'information des consommateurs ont été substantiellement améliorées.

Le système français est caractérisé par une séparation claire entre *l'évaluation des risques* (par l'Afssa) et *la gestion des crises et la veille sanitaire* (InVs).

Les avis du Conseil National de l'Alimentation permettent de communiquer sur les risques et de prévenir les impacts des crises sanitaires.

Mais ces avancées ne doivent pas faire oublier qu'il faut rester vigilant. Prévoir et anticiper les éventuels risques pour orienter la recherche, déterminer les dispositifs les plus efficaces de gestion des crises, assurer une information complète des citoyens sans alimenter des peurs diffuses, tels sont les enjeux majeurs auxquels il faut faire face.

Ces premières rencontres parlementaires « sécurité sanitaire » ont permis de poursuivre le débat sur les ressources et les moyens dont la France dispose pour garantir à nos citoyens un haut niveau de sécurité dans ces domaines.

Selon **Didier Houssin**, le risque alimentaire comprend trois composantes : le risque microbiologique, le risque toxique et le risque nutritionnel. Bien que ce dernier ne soit pas des moindres, compte tenu du nombre de personnes concernées, il a uniquement abordé le risque microbiologique.

Les produits d'origine animale possèdent aujourd'hui un haut degré de sécurité. Toutefois, en raison du développement de l'agriculture biologique, où les pratiques ne sont pas les mêmes (traitements, ...), il est nécessaire de rester vigilant.

La crise de listériose de 1992, du fait de la complexité du processus et de son repérage tardif, a nécessité l'apparition de 200 cas avant de pouvoir identifier l'aliment responsable.

Aujourd'hui le repérage se fait plus vite et les systèmes d'alerte sont plus rapidement mis en place.

Le repérage de la crise de l'ESB a également été tardif. Cette crise a soulevé deux types problèmes principaux : des problèmes économiques et des problèmes au niveau du système de soin. Il a fallu en effet revoir la sécurisation des produits sanguins (exclusion de certains donateurs) et modifier certains procédés médicaux (comme l'endoscopie par exemple).

Une telle crise a également permis deux prises de consciences:

- qu'il est difficile de proposer des moyens de gestion de crise lorsque l'on ne dispose pas d'éléments sur les procédés industriels
- qu'il est difficile de tenir l'équilibre entre les intérêts de santé publique et les intérêts économiques sous l'éclairage médiatique.

C'est là tout le problème de la grippe aviaire qui a eu un grand impact non mérité sur la filière avicole.

Des progrès ont été réalisés, mais de grandes difficultés restent en perspectives en ce qui concerne la santé animale. De grandes difficultés en termes de santé et d'économie.

**Claude Saunier** a abordé 4 questions :

Quelle est la situation actuelle ?

Quelles sont les caractéristiques du dispositif de santé ?

A quel type de risques permet-il de faire face ?

Quelles sont les mesures à prendre ?

Les consommateurs ont des attentes tout à fait légitimes en matière de sécurité sanitaire. En réalité, la sécurité alimentaire est assurée en France et nous pouvons affirmer que la sécurité est bonne. Dans les années 50, chaque année, 15.000 personnes mouraient d'intoxication alimentaire. Aujourd'hui, nous comptons quelques centaines de morts par an. Pourquoi ? Parce que 80% de notre assiette est composée de produits industrialisés et que les pouvoirs publics ont renforcé le dispositif normatif de surveillance. Cette sécurité relève de la responsabilité de l'Etat. Et elle n'est pas perçue comme une contrainte par les industriels, qui souhaitent le soutien de l'Etat pour fournir des aliments de qualité.

Ce sont les crises qui font progresser le dispositif de sécurité alimentaire. Le dispositif est aujourd'hui révolutionnaire, avec une séparation de l'évaluation et de la gestion des risques. L'existence d'agences spécialisées permet un regard scientifique autonome. A la question « le dispositif est-il efficace ? », la réponse est « oui ». Le fonctionnement sur le terrain est assuré, le dispositif d'alerte est bon et le principe de précaution est respecté.

Quelques nuances sont toutefois nécessaires. Concernant les médicaments et l'Afssaps, et notamment le cas du Vioxx. Concernant l'Affset (Agence française pour la sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) qui n'a pas eu les moyens et les instruments lui permettant d'assumer ses responsabilités et qui a besoin d'être redynamisée. Concernant les chevauchements de compétences et les oublis. Il s'agit par exemple du cas de la toxicologie qui, selon la loi, est assurée par l'Afssa mais qui dans les faits n'est pas toujours assurée.

Ce système permet tout à fait de gérer les risques toxicologiques classiques. Mais il est nécessaire de faire attention à la perte de vigilance. Le vivant évolue, de nouveaux risques peuvent donc apparaître. On constate par exemple l'augmentation du nombre d'allergies et une augmentation troublante du nombre de cancers. Il faut également surveiller les procédés industriels, comme l'illustre l'exemple des composés cancérigènes induits dans les chips.

Par ailleurs, l'obésité va doubler le déficit de la sécurité sociale en 2020. 14 milliards d'euros supplémentaires seront nécessaires.

Peuvent apparaître également de nouveaux risques liés à l'ouverture des marchés. Comme indiqué précédemment, notre consommation est composée à 80% de produits industriels et

la grande majorité de ces produits proviennent d'horizons lointains. Or le dispositif est poreux. Par exemple, au port de Rotterdam, 300 prélèvements sont effectués sur un total de 45000 lots. Quel est par ailleurs le niveau de rigueur administrative de la Pologne, de la Bulgarie ou de la Roumanie ? Nous pouvons signaler également qu'il existe en Europe 320 points douaniers habilités à vérifier les produits. Aux Etats-Unis, c'est-à-dire pour une taille de population équivalente, il y en a 20. Ce qui permet une concentration des activités qui ne peut-être que bénéfique.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de combler les failles évoquées et de renforcer la cohérence de l'Etat. Il faut également assurer la transparence : les consommateurs doivent entendre les avis des scientifiques. Il faut toujours monter la garde et surtout ne pas la baisser en matière de recherche. Il faut enfin améliorer les relations européennes et internationales, car nous ne pouvons pas nous limiter à l'hexagone.

**Reine-Claude Mader** a rappelé que la sécurité alimentaire était une préoccupation des consommateurs depuis longtemps. Il existe un paradoxe : alors qu'il y a moins de risques aujourd'hui, il y a une inquiétude réelle des consommateurs quant à la sécurité des produits. La sécurité réelle diffère de la sécurité perçue. Il n'y a plus aujourd'hui de lien entre la production et le consommateur. Tout passe par l'industrie. L'évolution technologique et scientifique fait peur. Et les consommateurs ont été déstabilisés par les crises : phytosanitaires, engrais, OGM, ionisation des aliments, farines animales... Règne donc une ambiance anxiogène, de méfiance. C'est pourquoi le consommateur se tourne vers les produits biologiques ou avec labels, même s'ils ne sont pas plus sécuritaires. Cette situation se retrouve d'ailleurs à l'échelle européenne.

Les consommateurs veulent une information transparente. Le discours des spécialistes est trop complexe. Et qui lit les rapports du CNA ? Le langage doit être accessible car la communication grand public est très importante. Les consommateurs ne connaissent pas les dispositifs mis en place pour assurer les contrôles. Ils ont besoin de savoir ce qui existe. Il faut leur montrer que l'on est prêt. R-C. Mader regrette le rôle des médias dans le traitement des crises et le fait qu'ils ne communiquent qu'en cas de catastrophe. Or il est nécessaire de communiquer par temps calme. Selon elle, le médecin joue un rôle important dans la transmission d'information. Or ces derniers sont de moins en moins nombreux et en particulier dans les campagnes.

Les associations de consommateurs ont également leur importance. Elles se sont beaucoup investies lors de la crise de l'ESB, notamment dans la création de moyens de traçabilité. Leur discours positif a par ailleurs permis de sécuriser les consommateurs. D'autant plus qu'elles bénéficient d'un crédit important auprès d'eux (88% d'avis favorables). Si ces associations bénéficiaient des informations, elles pourraient les transmettre aux consommateurs afin de répondre à leur demande d'information transparente, accessible, au cours du temps.

Pour **François-Xavier Meslin**, l'OMS est prête à affronter les crises alimentaires. Il a présenté les mécanismes en place :

- Le Règlement Sanitaire International (RSI), adopté par 192 Etats Membres. Il entrera en vigueur en juin 2007 mais est déjà appliqué de manière volontaire au sujet de la grippe aviaire depuis mai 2006.

Le RSI va faciliter la transparence. Il permet l'utilisation de sources d'informations autres que nationales et l'OMS peut obliger l'Etat à notifier un événement sanitaire. L'OMS décide si l'événement est un problème de santé publique internationale. La vitesse de réaction de l'OMS et des Etats membres concernés sera augmentée.

- Le GOARN : le réseau planétaire d'alerte et de réponse aux foyers de maladies.

Un algorithme décisionnel permet de définir si un événement est à portée internationale ou non.

- Le GLEWS : système tripartite (FAO, OIE, OMS) de collecte, de vérification et d'échange d'informations sur les maladies animales transfrontalières (plus les zoonoses).

- INFOSAN : réseau développé par l’OMS et la FAO pour favoriser l’échange d’informations et la collaboration entre les autorités chargées de la salubrité alimentaire. INFOSAN comprend « INFOSAN Urgence » qui gère les contaminations alimentaires d’origine naturelles, accidentelles ou intentionnelles. Selon la nature du contaminant, l’information sera transmise ou non aux pays dans lesquels le produit a été exporté.

Il existe donc à l’OMS un cadre général et des systèmes spécifiques pour traiter les urgences, en particulier en ce qui concerne l’alimentation et les zoonoses.